

<u>Pays de</u> <u>la Loire</u>

Septembre 2014 **Occupation du territoire**

Les surfaces occupées par l'agriculture ont régressé de 210 000 hectares en trente ans dans les Pays de la Loire

En trente ans, les surfaces agricoles de la région Pays de la Loire ont régressé de 210 000 ha au profit, avant tout, de l'artificialisation. Les surfaces artificialisées ont pratiquement doublé pour désormais occuper 11,5 % du territoire régional contre une valeur de 9,1 % pour l'ensemble du territoire métropolitain. En représentant moins de 20 % des surfaces régionales, les espaces naturels et boisés sont moins présents qu'au niveau national mais leur place s'est légèrement consolidée dans la région. Plusieurs dynamiques et contextes de consommation de foncier peuvent être identifiés au cours des trois dernières décennies. Récemment, après un pic de consommation lors des années 2006-2008, un fléchissement des pertes de surfaces agricoles semble se dessiner.

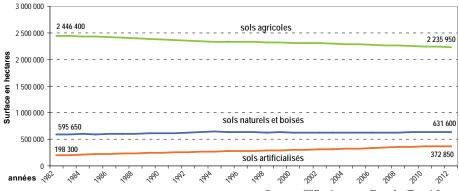
Près de 69 % du territoire régional (75 % en 1982) et seulement 51 % du territoire national sont occupés par l'agriculture (tableau 1 et figure 1). Cette forte présence de l'agriculture au sein du territoire des Pays de la Loire est à mettre en relation avec la place restreinte des espaces naturels et boisés (moins de 20 % du territoire régional contre près de 40 % du territoire national) et la topographie peu contraignante de la région. Les terres agricoles régionales occupent désormais 2,23 millions d'hectares (ha) dont 2,1 millions valorisés par des agriculteurs. Près de la moitié de ces surfaces agricoles sont occupées par des prairies (permanentes ou temporaires). Les espaces naturels (sols boisés, landes et friches, sols nus naturels et zones humides ou sous les eaux) couvrent 631 000 hectares dont 350 000 ha de forêts. Avec une surface de 373 000 ha en 2012, les espaces artificialisés occupent 11,5 % du territoire et leur emprise a presque doublé en trente ans. Les flux et les échanges entre les terres agricoles, les surfaces artificialisées et les espaces naturels et boisés sont fréquents, complexes et pour partie réversibles. Une analyse des données des trois dernières décennies l'atteste.

Tableau 1: occupation physique du sol en 2012

	France métropoli- taine	Pays de la Loire	Loire- Atlantique	Maine-et- Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée
	Répartition (en %)						
Sols cultivés	36,1	52,9	50,1	55,3	60,3	44,5	55,2
Surfaces toujours en herbe	15,2	16,1	13,8	14,1	17,5	20,1	16,0
Sols boisés et bocagers	30,9	15,1	14,7	15,6	12,0	22,5	10,6
Landes, friches	5,2	1,9	2,7	1,4	1,4	1,7	2,0
Autres occupations naturelles	3,5	2,5	5,0	2,4	0,7	1,0	2,8
Sols artificialisés	9,1	11,5	13,7	11,2	8,1	10,2	13,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: SSP - Agreste - Enquête Teruti-Lucas

Figure 1 : évolution des superficies par type d'occupation Pays de la Loire - 1982 à 2012



Source : SSP - Agreste - Enquête Teruti-Lucas

Des pertes de surfaces agricoles variables selon les périodes et les territoires

Au cours des trente dernières années (1982-2012), les terres agricoles régionales se sont rétractées de 210 000 ha (- 8,6 %) soit - 7 000 ha par an en moyenne, au profit essentiellement, des

espaces artificialisés (83 %) et dans une moindre mesure des sols naturels et boisés (17 %). De façon schématique, il ressort que trois départements ont perdu chacun près de 50 000 ha de terres agri-

coles en trente ans : la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire et la Vendée. Les départements de la Sarthe et de la Mayenne affichent des valeurs un peu plus faibles avec respectivement - 40 000 ha et

1

Agreste Pays de la Loire

- 25 000 ha. Au cours de ces trente ans, le rythme moyen annuel de « consommation » de terres agricoles oscille de 800 ha par an pour la Mayenne à environ 1 650 ha par an pour la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire et la Vendée en passant par 1 300 ha par an pour la Sarthe (tableau 2). Des années 1983-1984 jusqu'aux années 1993-1994, les pertes moyennes annuelles apparentes de sols agricoles ont été parmi les plus élevées des trente années étudiées (souvent comprises dans une fourchette allant de 8 à 10 000 ha/an) avec un pic plus élevé au début des années 1990 (figure 2). Cette forte consommation de terres agricoles répondait certes à des besoins d'artificialisation (assez comparables d'ailleurs à ce qui sera observé lors du début des années 2000) mais elle a aussi contribué, à cette période, à consolider les surfaces occupées par les espaces naturels et boisés. En effet, de 1990 à 1997, les surfaces agricoles régionales ayant bénéficié d'aides au boisement s'élèvent alors à plus de 1 250 ha/an avec un pic de 1 650-1700 ha en 1991 et 1992. Par la suite, jusqu'en 2002, de par des rythmes d'artificialisation contenus mais également par une (re)mobilisation des espaces naturels et boisés, une période de moindre consommation de surfaces agricoles apparaît (4 500 ha/an en moyenne). De 2003 à 2008, une nouvelle augmentation de la consommation se dessine, avec un pic au cours de la période 2006-2008 proche de 8 500-9 000 ha par an. Ce pic précède la période de moindre consommation que nous observons actuellement (environ 5 400 ha/an depuis 2010). Les surfaces artificalisées depuis 2010 ont avant tout pour origine des surfaces agricoles alors que les espaces naturels et boisés semblent moins sollicités. C'est dans ce contexte d'artificialisation continue et croissante que se développe progressivement une prise de conscience de la nécessité de modérer la consommation de sols agricoles.

Tableau 2: flux moyens annuels de foncier entre 1982 et 2012 (ha/an)

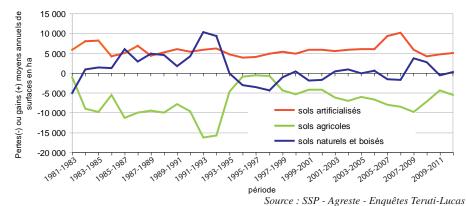
	sols artificialisés	sols agricoles	sols naturels et boisés
Loire-Atlantique	1 260	- 1 640	375
Maine-et-Loire	1 175	- 1 645	470
Mayenne	650	- 800	155
Sarthe	1 075	- 1 300	230
Vendée	1 660	- 1 630	- 30
Pays de la Loire	5 820	- 7 015	1 200

Champ: région Pays de la Loire

Source: SSP - Agreste - Enquêtes Teruti-Lucas

Figure 2 : des dynamiques complexes d'occupation du foncier à analyser dans la durée

Evolutions des pertes ou gains moyens annuels de surfaces selon le mode d'occupation (moyennes mobiles sur deux ans *) - Pays de la Loire



* Lecture: ex. moyenne mobile 2010-2012 = [(valeur 2012-valeur 2010) / 2 ans]. Ainsi au cours de la période 2010-2012, la perte de surfaces agricoles est d'environ 5 400 ha/an, la progression des surfaces artificialisées affiche un rythme moyen de 5 100 ha/an et les surfaces naturelles et boisées sont consolidées d'environ 300 ha/an.

Compte-tenu des conditions socio-économiques dans lesquelles a évolué l'agriculture depuis trente ans (réformes de la PAC, arbitrages et plans d'action nationaux, mécanisation, intensification, agrandissement des structures...), il apparaît que les mutations décrites précédemment se font majoritairement aux dépens des surfaces toujours en herbe (STH) et des cultures permanentes (vigne, vergers, ...) alors que la place des terres arables (labourables), notamment celles occupées par

les céréales à paille, le maïs et le colza, se consolide. Dans une précédente publication (1), un des paragraphes évoquait déjà l'évolution des systèmes culturaux régionaux et les conséquences sur les paysages agricoles et ruraux rencontrés. Les principales observations proposées alors restent d'actualité.

Plus de population, des modes et des choix de vie qui évoluent ... et plus de surfaces artificialisées par habitant

Avec un taux d'artificialisation de 11,5 % en 2012, les Pays de la Loire constituent la sixième région la plus artificialisée après les régions Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Bretagne, Alsace et Haute-Normandie. Cette artificialisation régionale se compose de 19 % de surfaces bâties, de 48 % de sols revêtus ou stabilisés et de 33 % d'autres sols artifi-

cialisés (majoritairement enherbés). La progression des sols artificialisés dans leur ensemble (+ 5 820 ha/an en moyenne sur trente ans) se fait avant tout à partir des sols agricoles et plus marginalement à partir des sols naturels (figure 2). Les surfaces occupées par l'artificialisation ont presque doublé dans la région (+ 88 %), passant de 198 000 ha à 373 000 ha. Pen-

dant la même période, pour l'ensemble du territoire métropolitain, la progression enregistrée se situe à + 60 %. Autrement dit, la région voit son taux d'artificialisation progresser de 5,4 points en trente ans alors que le territoire métropolitain enregistre dans le même temps une évolution de 3,4 points, pour se situer à 9,1 % d'artificialisation en 2012. Toutes les com-

posantes de l'artificialisation régionale progressent : + 103 % pour les sols bâtis, + 82 % pour les sols revêtus ou stabilisés et + 89 % pour les autres sols artificialisés (essentiellement enherbés et plus rarement nus).

Cette progression de l'artificialisation du territoire est à mettre en regard du dynamisme démographique qui caractérise la région mais pas seulement. En trente ans, la population régionale a certes augmenté de près de 25 % (contre un peu plus de 17 % pour l'ensemble du territoire métropolitain) mais parallèlement les emprises globales par l'artificialisation se sont accrues plus rapidement, de près de 55 %, en passant de 6,7 à 10,3 ares par habitant en moyenne. Ainsi, au dynamisme démo-

graphique, s'ajoutent donc l'impact de la baisse de la taille des ménages (décohabitation, vieillissement, divorces...), l'effet des aspirations des habitants en matière d'habitat (habitat individuel souvent plébiscité), l'effet des politiques d'urbanisation retenues (lotissements, zones d'activités, densification - reconstruction, ...), l'attrait des zones proches du littoral (Loire-Atlantique et Vendée), ... De façon schématique, l'artificialisation régionale observée lors des décennies 80 et 90 est avant tout marquée par une nette progression des sols revêtus (infrastructures routières, zones d'activités, ...) et des sols enherbés artificialisés (pelouses d'agrément, loisirs, ...). Au cours de la décennie 2000, la dynamique de progression des sols revêtus apparaît toujours active, celle des sols enherbés artificialisés semble nettement ralentir alors qu'une nette progression des surfaces bâties se dessine. Cette accélération des surfaces mobilisées pour le bâti coïncide avec l'augmentation du taux de variation annuelle de la population régionale (+ 0,5 à 0,6 % lors des décennies 80 et 90 mais + 0,9 à 1 % lors de la décennie 2000). Les rythmes d'artificialisation constatés sont variables selon les territoires et inférieurs à la consommation apparente de sols agricoles (sauf en Vendée). En effet, au cours de cette période de trente ans, le rythme moyen annuel d'artificialisation oscille de 650 ha/an pour la Mavenne à 1660 ha/an pour la Vendée (tableau 2).

Des surfaces en sols naturels et boisés globalement confortées

En 2012, les surfaces occupées par les différentes formations naturelles et boisées couvrent environ 631 000 ha. A elles seules, les forêts représentent 55 % de ce total (près de 350 000 ha). Le complément est constitué de bosquets, d'alignements d'arbres et de haies (22,4 %), de landes et de friches (9,6 %), de zones humides ou sous les eaux (12 %) et de sols nus naturels (moins de 1 %). En trente ans, les espaces naturels et boisés de la région enregistrent une petite progression de leurs surfaces (+ 36 000 ha). Il convient toutefois de distinguer les différentes composantes qui ne se comportent pas de façon homogène. Ainsi, les forêts (y compris les peupleraies) ont progressé de près de 60 000 ha alors que parallèlement le poste « bosquets et haies » régresse à peu près du même ordre de grandeur. Parallèlement, les landes et les friches d'une part ainsi que les zones humides et sous les eaux d'autre part enregistrent des progressions respectivement proches

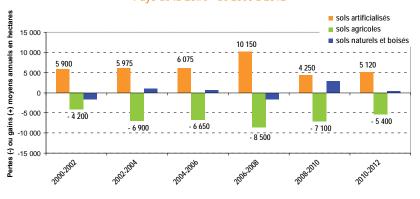
de 23 500 ha et 17 500 ha. Ces flux nets masquent des mouvements de foncier souvent complexes et pour partie réversibles. Ainsi, les années marquées par d'importantes pertes (apparentes) de terres agricoles correspondent fréquemment à un accroissement, au moins temporaire, des sols naturels et boisés. Prenons quelques exemples explicatifs : certaines terres agricoles vendues pour l'urbanisation, pas ou peu entretenues suite à l'acte de vente, passent par le statut de friche voire de lande, le temps d'obtenir les autorisations de viabilisation puis de construction nécessaires. De même, une « naturalisation » des terres agricoles peut être ressentie lorsque des enjeux de succession se posent engendrant un non entretien de la parcelle pendant quelques temps avant une possible remise en cultures. S'y ajoute également la situation où les espaces agricoles se « naturalisent » de façon plus durable lors d'opérations de boisement de terres agricoles par exemple. Les flux de foncier sont donc nombreux et variés. Au final, au cours de la période 1982-2012, le rythme moyen annuel d'évolution des « espaces naturels et boisés » oscille de – 30 ha/an en Vendée à + 470 ha/an dans le Maine-et-Loire (tableau 2). C'est finalement au sein des départements les plus pourvus en « espaces naturels et boisés » que cette composante s'est le plus maintenue voire consolidée.

Des données présentées précédemment, il faut assurément retenir que les niveaux de pertes de surfaces agricoles et les rythmes d'artificialisation ne doivent pas être confondus et assimilés même s'ils sont assez étroitement liés. En effet, la composante « espaces naturels et boisés » intervient assez fréquemment et parfois de façon conséquente dans la dynamique d'occupation des territoires et dans les flux observés. Un recul sur la durée est donc nécessaire.

De moindres pertes de terres agricoles depuis le pic de 2007-2008

Au cours des toutes dernières années, les pertes de terres agricoles semblent se réduire après un pic proche de 8 500 - 9 000 ha/an enregistré entre 2006 et 2008. En effet, les pertes régionales atteignent environ 7 100 ha/an entre 2008 et 2010 puis semblent de nouveau se réduire entre 2010 et 2012 avec 5 400 ha/an (figure 3). L'artificialisation demeure le principal moteur de consommation de terres agricoles tout en affichant également un fléchissement (5 100 ha/an pour la période 2010-2012 par exemple). Pour autant, tous les territoires ne se comportent pas de la même manière. Ainsi de 2008 à





Source : SSP - Agreste - Enquêtes Teruti-Lucas

<u>Agreste Pays de la Loire</u>

2012, la Vendée semble enregistrer un rythme d'artificialisation, certes réduit, mais encore assez soutenu (proche de 1 400 ha artificialisés par an en moyenne), la Mayenne accélère un peu (860 ha/an : effet LGV ?), le Maine-et-Loire et la Loire-Atlantique affichent des valeurs sensiblement réduites, de l'ordre de 700 à 800 ha/an, alors que la Sarthe affiche une valeur intermédiaire proche du millier d'hectares par an. Ces données récentes sont à prendre avec beaucoup de précau-

tions puisque encore susceptibles de faire l'objet de corrections. Plusieurs facteurs peuvent être avancés pour expliquer l'atténuation récente du niveau des pertes de terres agricoles, même s'il n'est pas possible, au travers de l'enquête Teruti-Lucas, d'en quantifier précisément les effets individuels. Parmi ces facteurs, il faut citer les effets de la crise économique que nous connaissons actuellement mais aussi les effets des politiques d'urbanisme, de protection et de suivi du foncier qui se

mettent en place (SCOT, PAEN, CDCEA, arrêtés municipaux, révision des PLU ...). Pour autant, l'effet de ces politiques et mesures peut localement être amputé par l'impact d'opérations tels les grands axes de circulation ou autres (LGV, contournements, ...). Dans un possible contexte de reprise de croissance économique, il reste par ailleurs bien hasardeux de prédire la nature des choix qui seront réalisés et la façon dont évoluera la consommation de terres agricoles.

Méthodologie de l'enquête Teruti-Lucas (source : Agreste-primeur n°313 de juin 2014)

L'enquête Teruti-Lucas, utilisée dans cette étude, est réalisée chaque année depuis 1981 par les services statistiques du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Elle permet de suivre l'évolution des différentes catégories d'occupation et d'usage du sol à partir d'un ensemble de points constituant un échantillon représentatif du territoire national. Un premier échantillon permanent (échantillon Teruti) constitué en 1981-1982 a été suivi jusqu'en 1990-1991. Il a été renouvelé en 1990 et 1991 afin de corriger certains biais de représentativité introduits lors du tirage du premier échantillon. En 2005, un nouvel échantillon a été défini, permettant le géoréférencement des points (échantillon Teruti-Lucas). On dispose donc de 3 séries historiques continues : 1981-1990, 1992-2003 et 2006-2012, les années 1991, 2004 et 2005 portant sur des demi-échantillons seulement. Les évolutions au sein des trois séries sont cohérentes, mais les niveaux entre les séries peuvent être différents en raison des changements d'échantillons et des nomenclatures détaillées (ruptures de séries).

Un travail de raccordement des séries a donc été réalisé pour obtenir des séries longues sur les grands postes de nomenclature de l'occupation des sols de 1981 à aujourd'hui. Les niveaux des deux premières séries ont donc été révisés pour se caler sur les niveaux de la dernière série 2006-2012. L'échantillon représentatif du territoire comprend actuellement, en métropole, 309 000 points groupés en 31 100 grappes appelées segments. L'échantillon est également étendu aux départements d'outre-mer. Un point Teruti-Lucas représente donc approximativement une superficie de 94 ha pour Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et le Territoire-de-Belfort et de 178 ha pour les autres départements métropolitains.

Les points sont qualifiés par leur occupation et leur usage. L'occupation ou couvert est la couverture physique de la surface du point (sol bâti, cultivé, boisé, etc.). L'usage ou utilisation est la fonction socio-économique du point observé (agriculture, industrie, habitation, loisirs, etc.). La combinaison de l'occupation et de l'usage permet de classifier les sols selon une nomenclature de synthèse opérationnelle. Par exemple, dans cette étude, les sols agricoles correspondent à des occupations par des cultures ou de l'herbe, avec un usage pour la production végétale ou pour l'élevage. La nomenclature détaillée d'occupation de Teruti-Lucas comporte une cinquantaine de postes que l'on peut agréger en fonction du niveau d'information souhaitée. Dans cette étude, la nomenclature en trois postes a été utilisée. Elle distingue les sols artificialisés (sols bâtis, sols revêtus ou stabilisés, autres sols artificialisés tels que les mines, terrains vagues, pelouses, espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs), les sols agricoles (sols cultivés, surfaces toujours en herbe utilisées pour l'élevage) et les sols naturels (sols boisés et bocagers, landes et friches, autres sols naturels tels les dunes, plages, zones humides ou sous les eaux). Les zones interdites (terrains militaires ou privés non accessibles) sont classées par convention avec les espaces naturels.

Depuis 2012, les déclarations de surface des exploitants demandant une aide PAC sont utilisées pour renseigner l'occupation des points situés dans le Registre Parcellaire Graphique (RPG). Cela a pu introduire une rupture de séries sur les différentes catégories d'occupation agricole au sein des espaces agricoles, notamment sur la répartition entre les prairies temporaires et permanentes.

Comme dans toute enquête statistique, l'estimation des variables est assortie d'un calcul de précision qui dépend du niveau géographique (France entière, région, département), de l'importance et de la dispersion du phénomène observé. Par ailleurs, compte tenu de la difficulté de qualifier l'occupation des points dans les situations de limites géographiques, ou pour certaines nomenclatures, on ne peut pas exclure qu'un certain nombre de points fondamentalement stables fassent l'objet d'une observation différente d'occupation entre deux enquêtes. Entre deux types d'occupations, ces artefacts peuvent donc conduire à surestimer le volume des échanges, dans les deux sens, mais leur solde correspond bien à des évolutions nettes réelles des occupations, dans la limite des précisions statistiques.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Consultez le site Internet du SSP: www.agreste.agriculture.gouv.fr

Accès via l'onglet « Enquêtes / Territoire, prix des terres / Teruti - Lucas - Utilisation du territoire »

Accès via l'onglet « Données en ligne / résultats détaillés (voir catalogue des données) »

Consultez aussi les publications nationales et régionales suivantes :

- « Utilisation du territoire en France métropolitaine Moindres pertes de terres agricoles depuis 2008, après le pic de 2006-2008 », Agreste Primeur n° 313 juin 2014
- « Une dynamique d'artificialisation toujours soutenue dans les Pays de la Loire », Agreste Pays de la Loire juin 2011
- « Les surfaces utilisées par l'agriculture reculent de 35 000 ha en huit ans dans les Pays de la Loire », Agreste Pays de la Loire mars 2009



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction régionale de l'alimentation,

de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire

Service régional de l'information

statistique et économique

5 rue Françoise Giroud - CS 67516 - 44275 NANTES cedex 2

Tél.: 02 72 74 72 40 - Fax: 02 72 74 72 79

Mél : srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr Site internet : www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr Directeur régional : Vincent Favrichon Directrice de la publication : Patricia Bossard Rédacteur en chef : Jean-Pierre Coutard

Rédaction : Bernard Robert SRISE, avec la contribution de

Bernard Delvit, SRAFT Composition : Bénédicte Guy Impression : SRISE à NANTES Dépôt légal : à parution

ISSN: 1956 - 7499